

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

dra rásancá à l'autarité anciran

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet dre d'une demande de défrichement concernan de (ZAE) de Bois de Haye secteur de Velaine en H	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes Terres Touloises	S
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur CHARTREUX Président	
RCS / SIRET	Forme juridique	
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 13 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	
Défrichement supérieur à 5000 m² et inférieur à 25 ha	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Demande d'examen au cas par cas dans le cadr	
interieur a 25 na	progressif des surfaces boisées de la ZAE pour	une surface cumulée inférieure à 25 ha.
	LA PRESENTE DEMANDE PORTE SUR UNE SURF.	ACE BOISEE DE 5 HA
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	y formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
propriété de l'EPFL est de permettre au niv	es Terres Touloises (CC2T) propriétaire à partir d eau de la Zone d'Activité Economique le dévelo ises souhaitant s'installar sur ce territoire : ce dé	oppement des entreprises déjà

La surface cumulée du déboisement à court, moyen et long terme est de 22 ha composée de : - 17 ha environ de surface boisée soumise à demande d'autorisation de défrichement selon la carte de la DDT (DONT 5 HA OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE) - 5 ha environ de surface boisée non soumise à demande d'autorisation de défrichement

maillage des voies et des réseaux existants et autorisé par le PLU communal (zone dans son ensemble classée UX au PLU). Ce développement nécessite le défrichement des surfaces boisées entourant les plateformes et bâtiments existants, la plupart

construits au moment du développement de la base OTAN.

Il relève de la responsabilité des entreprises déjà présentes sur la zone ou souhaitant s'y installer de faire en temps utile les demandes d'autorisation rendues nécessaires selon les caractéristiques de leur propre projet (déclaration préalable avant travaux, demande de permis de construire, demandes relatives à la législation ICPE...).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	4.2 Objectifs du projet
	L'objectif est de permettre le développement d'entreprises déjà présentes ou l'implantation de nouvelles entreprises au niveau de la ZAE déjà aménagée avec voies et réseaux.
	4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
	Dans le cadre de cette demande, il s'agit de travaux de déboisement.
THE THE SERVICE	Les travaux d'aménagement et de construction des entreprises ne font pas l'objet de cette demande.
MANAGON MANAGO	
PROSENERANDE PROPERTY	
SERVICE SERVICE SERVICES	
Charles designation of the contraction	
NAME OF THE PROPERTY	
PASSESSMENDED BERNELLER	
STATES AND INCOME.	4.3.2 dans sa phase d'exploitation La phase d'exploitation des entreprises ne fait pas l'objet de cette demande.
PATERNATURE PROPERTY.	
ACTIVITY TO CONTRACT OF	
NA JANUARY CONTRACTOR MANAGEMENT	
SHEET STORY OF STORY STATES	
Section September 2014	
ACCORDING ASSESSED.	

La Zone d'activité Economique gérée par l'O	e(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? le devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). NF jusqu'en septembre 2016 suite à la fermeture de la base de l'OTAN n'a pas fait ère. Elle a bénéficié des voiries et réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de
	et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées caractéristiques
Nécessité de défricher à court terme une sur demande d'autorisation de défrichement.	ace boisée de 5 ha environ soumise à Valeur(s)
4.6 Localisation du projet	
	ordonnées géographiques ¹ Long°' _ Lat°' _ "
route Henry allée des acacias, des aubépines, des alisiers, des bouleaux, des charmes, des douglas, des épicéas, des fusains, des frênes ef 22° 1'ai coi coi coi Po	ur les catégories 5° a), 6° a), b) c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), c), 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de anexe à l'article R. 122-2 du de de l'environnement : int de départ : Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' " bommunes traversées :
	à votre demande les annexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'u 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet e environnementale?	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet e indiquez à quelle date il a été autorisé ?	La zone d'activité économiques existe depuis la fermeture de la base OTAN en 1967-1968 ; elle a été gérée par l'ONF à la demande de l'Etat jusqu'en septembre 2016 puis par l'EPFL depuis septembre 2016. Son périmètre a été arrêté de manière à ce que la ZAE soit en dehors du périmètre de la forêt de protection "forêt de Haye". C'est à l'intérieur du périmètre de la ZAE qu'est prévue l'extension des surfaces bâties. L'EPFL a mandaté la réalisation d'une étude faune flore sur toute l'année 2019 avec diagnostic, définition des enjeux, identification des mesures d'évitement, de réduction et de compensation annexée au présent Cerfa.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

atrimoine naturel (http://inpn	.mnhn.	fr/zone	Lequel/Laquelle ?
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	La zone se situe en partie en ZNIEFF de type II (cf. pages 7, 8 et 9 de l'étude faune
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		La zone se situe en partie en zivizrr de type il (cl. pages 7, e e e e e e e e e e e e e e e e e e
En zone de montagne ?		X	Comme indiqué en page 4 de l'étude faune flore
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Comme marque en page
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable	ę	I E	

				Comme indiqué par l'étude faune flore en page 18
	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	C		
the second secon	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
The second secon	Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Du fait des différentes installations qui se sont succédées sur la ZAE (base OTAN, ICPE) En 2015, la ZAE de Haye a fait l'objet d'une étude historique et de vulnérabilité, réalisée par ICF Environnement pour le compte du Ministère des finances et des comptes publics. Suite à l'acquisition des terrains de la ZAE, l'EPFL a souhaité approfondir ses connaissances par la réalisation d'études historiques et documentaires complémentaires que peuvent être mises à disposition sur simple demande.
	Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	Comme indiqué dans les études de vulnérabilité- étude historique concernant l'état des sols réalisés par ICF environnement
	Dans un site inscrit ?		×	
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
1	D'un site Natura 2000 ?	×		La ZAE n'est pas située dans un site Natura 2000. Un site Natura 2000 est situé à environ 5 km au Sud de la zone d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 de la Directive Habitat : « FR4100178 - Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche » cf page 5 de l'étude faune flore
	D'un site classé ?	X		Le périmètre de la ZAE a été volontairement délimité par les services de l'Etat pour être en dehors du périmètre de la forêt de protection "Forêt de Haye". cf. étude faune flore page 4

llez compl	éter le tableau sulvarii			De quelle nature ? De quelle importance ?
Incidenc	es potentielles	Oui	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des orélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
essources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Le bois coupée sera valorisé en bois énergie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités	X		cf. étude faune flore jointe
Milieu natu	écologiques ? rel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) ar Formulaire Standar		×	cf étude faune flore page 4

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	U	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Oui mais dans un espace déjà classé UX au PLU communal
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Bruit le temps des travaux de déboisement (tronçonneuse)

c E	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

	Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Oui pour le paysage interne à la ZAE constituant une enclave au sein de la forêt de Haye. Un schéma paysager sera à réfléchir par la Communauté de communes.
/ Population	/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Secteur situé en dehors de la forêt domaniale et de la forêt communale exploitées par l'ONF
	Oui X	Non Si oui, décrive	ez lesc	uelles	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	ncidences des e	entreprises déjà préser	ites sui	r la zon	e : de la responsabilité des entreprises
The state of the second second					
A CHARLES AND A STATE OF THE PARTY OF THE PA					
6	.3 Les incidenc	es du projet identifiée on X Si oui, décrive	z lesqu	. 1 sont Jels :	-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
131				W. St. Van Denne	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement des impacts et de respect règlementaire des individus d'espèces protégées

- Défrichement en septembre, octobre, novembre, hors période de reproduction de la faune (avifaune et mammifères) et hors période d'hivernage des chiroptères (période de forte vulnérabilité)
- abattage des arbres marqués (arbres à cavités) après visite à l'endoscope (dans la mesure du possible) qui permet de s'assurer de l'absence d'occupants lors de l'abattage et qui évite ainsi une mortalité directe,

Mesures de réduction des impacts pour les espèces

- les arbres comportant des cavités ne pouvant pas être contrôlées avant abattage en raison de leur hauteur devront être abattus sur des arbres de l'étage inférieur qui amortiront leur chute (limitation des chocs). Ceux-ci ne devront pas être débités le jour même, afin de permettre un contrôle visuel ou une fuite des animaux.

Mesures de compensation des impacts :

Reboisement sur d'autres secteurs du territoire de la communauté de communes

EPFL mandatera le bureau d'études déjà chargé de l'étude faune flore pour suivre la mise en oeuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impacts sur la faune et la flore.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Zone d'Activité Economique est déjà située dans un périmètre aménagé (voirie et réseaux secs et humides existants). Aucune étude faune flore n'ayant été encore menée sur la zone, l'EPFL a mandaté la réalisation d'une étude faune flore sur toute l'année 2019 avec diagnostic, définition des enjeux, identification des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (étude annexée au présent Cerfa).

Les conclusions de l'étude faune flore permettra à l'EPFL puis à la CC2T de mettre en œuvre les mesures d'évitement et de réduction adaptées à chaque parcelle boisée selon les enjeux qui y seront identifiés. La mise en œuvre de ces mesures sera suivie

La recherche de surface à reboiser à l'extérieur de la ZAE (mesure compensatoire) est déjà lancée par la CC2T.

8. Annexes

8. Annexes	
1 Annexes obligatoires	
Objet	729000
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	×
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1716 000 of 1797 de qui de la prise d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation de le situer dans le de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage jointain;	-
9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 45° d) C1 B) do 1 america	+
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 7°, 70°, 70°, 70°, 70°, 70°, 70°,	
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	S. of
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 38°; 43° a) et b)

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les

Annexe 2 - Etude faune flore prédiagnostic : avec carte de localisation de la ZAE (REPONDANT AUX DEMANDES DU 8.1 2/3/5/6) Annexe 3 : Photo aérienne avec périmètre de la ZAE et délimitation des surfaces boisées (REPONDANT AUX DEMANDES DU 8.1 /4) Annexe 4 : Note méthodologique du bureau d'étude chargé de la réalisation de l'étude faune flore sur 2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ECROUVES

Fabrice CHARTREUX, président

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

